

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Nul besoin d'affirmer une nouvelle fois que les bâtiments de l'ancienne brasserie (située rue du Libre Examen) sont des monuments emblématiques du patrimoine industriel anderlechtois. Depuis 8 ou 9 ans existent des projets de réaménagement et de transformation. L'association « La Poudrière » a d'ailleurs reçu de nouveaux locaux afin de libérer ceux devenus vétustes et imparfaitement adaptés à leurs activités. Par la suite, deux demandes de permis – longues et difficiles – sont intervenues pour un site qui se dégrade peu à peu. Le dernier en date est passé en commission de concertation durant l'année 2019. Ce projet immobilier vise un réaménagement des lieux en logements et ateliers. Il est à souligner la brasserie a été inscrite sur la liste de sauvegarde depuis février 2001.

Même s'il revient à la Région de délivrer un éventuel permis, le Collège peut-il me dire où en sont les choses à l'égard du projet immobilier ou de toute autre procédure qui serait intervenue depuis cette commission de concertation ?

Avez-vous une vue claire quant au devenir de cette ancienne brasserie ?

Des travaux de quelque nature sont-ils programmés ?

A-t-on espoir de voir ce site majestueux sortir prochainement de cette longue période de délaissement ?

Existe-t-il d'éventuels risques en lien avec la lente mais inexorable dégradation des bâtiments ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH répond que le Collège est conscient de ce problème. Le site est en mauvais état et il faut réagir. Au printemps 2019, le projet a été refusé par la Région malgré l'avis favorable avec conditions donné par la Commune. Le Collège est actuellement en train de repartir d'une page blanche et de travailler sur un nouveau projet. Cela a été refusé car la Région considérait que le projet était très peu qualitatif. La présence d'une nouvelle tour en intérieur d'îlot a été remise en question et il a été estimé que le programme du projet ne présentait que du logement, or le site pouvait aussi accueillir des activités économiques. On relance donc la procédure. L'équipe du BMA est actuellement en contacts avec le développeur pour l'organisation d'un concours d'architecture. Il faut veiller à impliquer l'ensemble des acteurs publics dans ce processus. La volonté communale est d'avancer dans cette procédure et de finalement aboutir à un projet qualitatif à mettre en place sur ce site.

G. VAN GOIDSENHOVEN prend acte de la situation. Il a lui-même présidé une Commission de concertation concernant un précédent projet pour ce lieu. Après deux ans de discussions, on a abouti sur un accord de l'ensemble des partis mais à ce point pointilleux qu'il fallait que le promoteur vende à 5.000€ le m² ou autres absurdités. Avant le projet était trop qualitatif, maintenant il ne l'est pas assez. Au rythme où vont les choses le site va périr très vite. Il espère qu'il y aura un soubresaut sinon ce site sera « maudit » et personne ne voudra y investir quelque chose, surtout que ce site n'est pas classé. La Région exige donc des choses mais ne se met pas la contrainte de mettre la main au portefeuille. Il regrette que ce monument emblématique soit encore délaissé pour longtemps.